Envoyé en préfecture le 29/02/2024
Reçu en préfecture le 29/02/2024
Publié le
ID : 062-200069482-20240222-D28_2024-DE

Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois

Séance du 22 février 2024

L'an 2024 et le 22 février à 18h00, le Conseil Communautaire sous la présidence de Michel SEROUX, s'est réuni au siège communautaire à Avesnes le Comte sur convocation du 15 février 2024.

Date de la convocation : 15 février 2024
Date d'affichage : 15 février 2024
Délibération N° 22-02-2024 / N°28
Etaient présents les membres en exercice : 74

Messieurs Jean-Marie Dufay, Pascal Coin, Pascal Mestan, Hubert Tassencourt, Jean-Michel Desailly, Léon Bernard, Sébastien Bertout, Thomas Bonnelle, Harold Tetu, André Michel, Michel Petit, Julien Bellengier, Dominique Coppin, Patrick Zakrent, Pierre Cuvillier, Christian Boucly, Raymond Wacheux, Hugues Legoux, Jean Bridel, Eric Poulain, Etienne Duchateau, Arnaud Ricq, Guy Vasseur, Philippe Carton, Philippe Lefebvre, Romuald Delattre, Hubert Dingreville, Stéphane Locquet, Nicolas Capron, Olivier Gallet, Ernest Auchart, Michel Seroux, Jean-Pierre Marocchini, Pierre Barrois, Jean-Paul Hemery, Michel Accart, Ludovic Degouve, Dominique Verdel, Jean-Claude Jacquemelle, Jean-Michel Schulz, Yannick Barlet, René Pruvost, Marc Degrendele, Denis Caillierez, Stéphane Gomès, Freddy Balavoine, Gérard Nicolle, Alain Debureaux, Frédéric Plaquet, Serge Leu, François Coquart, Jean-Louis Lebas, Alexandre Decry, Jean-François Varoqui, David Duchateau, Jacques Thellier, Louis Lambert, Xavier Normand, Guillaume Lefebvre, Philippe Vanderbeken, Damien Bricout.

Mesdames, Fabienne Kwiatkowski, Anne-Marie Dupuis, Sylvie Gabez, Béatrice Dausse, Monique Debeaumont, Sabine Surelle, Marie Bernard, Martine Gérard, Sidonie Duriez, Murielle Roussel, Anne Sophie Larivière, Françoise Simon, Catherine Libessart.

Membres suppléés : 8
Membres ayant donné procuration : 15
Membres votants : 97

Absents : Patrick Roblot, Florence Dambreville, Yves Petit, Christian Delambre, Jean-Marc Cuvillier, Jean-Michel Delannoy, Luc Delaporte, Benoit François, Alain Traisnel, Jean-François Haultcoeur, Magalie Jonard, Magali Urbanac, Edouard Hautecoeur, Eric Caron
Absents suppléés : Marie-Angèle Lefetz suppléée par Bertrand Jennequin, Lionel Cayet suppléé par Philippe Verret, Patrick Nepveu suppléé Eric Rivaux, Vincent Lacroix suppléé par Pascal Glavieux, Jean-Louis Cauvet suppléé par Maryline Hadj, Christian Thilliez suppléé par Jean-Christophe Nicolas, Henri Cuvillier suppléé par Frédéric Duriez, Muriel Sergier suppléée par Philippe Bouchind'homme
Absents excusés : Hubert Morreel, Sébastien Henquenet, Philippe Duez, Chantal Dufresne

Absents ayant donné procuration : Alain Rose ayant donné procuration à Hubert Dingreville, Alexandre Hulot ayant donné procuration à Sylvie Gabez, Jacques Nick ayant donné procuration à Sébastien Bertout, Maurice Soyez ayant donné procuration à Françoise Simon, Patrick Dekeyser ayant donné procuration à Hugues Legoux, Geneviève Meurice ayant donné procuration à Eric Poulain, Sylviane Evain ayant donné procuration à André Michel, Pierre Guillemant ayant donné procuration à Raymond Wacheux, Raymond Lavigne ayant donné procuration à Gérard Nicolle, Arnaud Douchet ayant donné procuration à Philippe Vanderbeken, Roland Descamps ayant donné procuration à Michel Petit, Joël Toursel ayant donné procuration à Jean-François Varoqui, Yves Lieppe ayant donné procuration à Stéphane Locquet, André Bouchind'homme ayant donné procuration à Jacques Thellier, Emmanuel Ioos ayant donné procuration à Guillaume Lefebvre.

Envoyé en préfecture le 29/02/2024
Reçu en préfecture le 29/02/2024
Publié le
ID : 062-200069482-20240222-D28_2024-DE

Secrétaire de séance : Etienne Duchateau

Titre de la délibération :Contractualisation 2023-2026 avec le Conseil Départemental du Pas-de-Calais

Dans le cadre du travail mené en partenariat entre les services communautaires et les services du Conseil départemental du Pas-de-Calais, un projet de contrat de territoire reprenant nos engagements réciproques vous est proposé pour la période 2023 2026.
Le contrat s'organise autour 4 enjeux partagés entre le Département du Pas-de-Calais et la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois :

1. Promouvoir les nouvelles pratiques de mobilité afin de répondre aux enjeux environnementaux et aux attentes des usagers

- ✔ Sécurisation des accès aux nouvelles ZA de Haute-Avesnes et de Tincques.
- ✔ Travail sur les intermodalités pour une meilleure exploitation de la desserte ferroviaire existante
- ✔ Création d'une aire de covoiturage (Haute-Avesnes).
- ✔ Incitation à l'usage des modes de transport doux / mobilité douce : chaucidous / itinéraires cyclables autour de la Vélo Route Voie Verte.

2. Préserver l'environnement et les ressources du territoire

- ✔ Des aménagements seront réalisés sur la commune de Pas-en-Artois suite à l'étude hydraulique douce, le Département apportera son soutien à la réalisation des ouvrages.
- ✔ Le Département apportera son soutien pour les travaux et aménagements prévus le long des routes départementales.
- ✔ Développement du Projet sources et vallées : étude de mise en tourisme des cours d'eau, déclinée en actions pour renforcer l'attractivité du territoire.
- ✔ Elaboration du PAT en 2024.

3. Un territoire qui place l'Humain au cœur des politiques publiques

- ✔ Encourager et accompagner l'accès au guide ressource informatisé WIKISOL 62 et de mettre en place des sessions de formations et d'information communes notamment avec les services de la Communauté de Communes, des Communes et les Maisons France Service du territoire.
- ✔ Pérennisation du poste d'intervenant social en gendarmerie.
- ✔ Création d'un CISPD.
- ✔ Participation du Département à l'écriture du Contrat Local de Santé et développer des actions en lien avec CPEF.
- ✔ Accompagnement dans la mise en place d'une halte répit sur le territoire.
- ✔ Mise en place d'action d'insertion pour la préparation à l'emploi aux métiers du CSNE.
- ✔ Installation de « groupes de résolution particulière » pour repérer et lutter plus efficacement contre le logement indigne.
- ✔ Projet d'acquisition d'un bâtiment sur Izel-lez-Hameau pour permettre le déplacement d'une micro-crèche pouvant accueillir 12 enfants.

Envoyé en préfecture le 29/02/2024
Reçu en préfecture le 29/02/2024
Publié le
ID : 062-200069482-20240222-D28_2024-DE

4. Développer et maintenir une offre de services diversifiée de qualité et accessible à tous

- ✔ Réalisation d'un maillage des équipements sportifs et culturels.
- ✔ Accompagnement du Département, sur un plan technique et financier, pour développer des pratiques et des services accessibles à tous.
- ✔ Développement sur le site de Clairefontaine d'une offre de services diversifiée (sportives, culturelles, numériques, évènementielles…).
- ✔ Réhabilitation du bois de Clairefontaine via la création d'un parcours pédagogique et de santé.
- ✔ Equipement d'un espace culturel à Clairefontaine.
- ✔ Réalisation d'un terrain synthétique à proximité du collège d'Avesnes-le-Comte en lien avec la commune qui souhaite créer un pôle sportif. Le Département est propriétaire du terrain.
- ✔ Création d'une salle de sport à proximité du collège d'Aubigny-en-Artois en cours de réflexion.
- ✔ Développement de la pratique sportive : savoir rouler et savoir nager.
- ✔ Ecriture du Contrat Territoire de Lecture (réseau des médiathèques).
- ✔ Développement du FABLAB sur le site de Clairefontaine, en proposant un service mobile à destination des collèges et des maisons de retraite.
- ✔ Développement des activités de pleine nature : Labellisation des sentiers de randonnée, l'essor des actions dans le cadre du PDIPR et du PDESI.

L'action phare retenue par le Conseil départemental pour la signature du contrat 2023-2026 est « le tiers lieu numérique de Clairefontaine ». Le Département apportera son soutien à l'aménagement du nouveau tiers lieu, celui-ci répondant à un besoin du territoire qui n'est pas pourvu de ce type d'équipement. La spécificité de celui-ci est qu'il sera itinérant, tourné vers les professionnels et l'éducation avec l'organisation d'événements in situ et « hors les murs » dans les collèges du territoire.

Le Conseil départemental du Pas-de-Calais a délibéré sur le projet de contrat territorial le lundi 29 janvier 2024.

Vu l'avis favorable des membres du Bureau en date du 10 janvier 2024, l'Assemblée communautaire décide à l'unanimiyé d'autoriser le Président à :

- signer le contrat territorial 2023-2026 avec le Département du Pas-de-Calais
- déposer et à signer les dossiers de subventions en lien avec les projets inscrits dans la contractualisation.

Le Président

Michel Seroux
P.O. Le Président
Le Vice-Président délégué

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du Pas-de-Calais le 29/02/2024 et publication ou notificatio du 29/02/2024

P.O. Le Président
Le Vice-Président délégué